

AC CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 27 650 euros
Siège Social : Rue Albert Deport 34500 BEZIERS
RCS BEZIERS 435 080 528

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre, à 14h00,

Les associés d'AC Conseil, société à responsabilité limitée au capital de 27650 euros, divisé en 2765 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, rue Albert Deport à Béziers (34500), sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Thomas GENIEYS possédant 2 754 parts ;
Madame Yvette GENIEYS possédant 1 part ;
Mademoiselle Nadège VINCENT possédant 10 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadège VINCENT, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

 

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Madame Nadège VINCENT de ces fonctions de gérante à compter de ce jour et approuve la nomination en qualité de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Thomas GENIEYS demeurant 42 impasse des Lucques à Béziers (34500) et ce à compter de ce jour.

Monsieur Thomas GENIEYS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et contractuelles.

A compter de ce jour la société est administrée par Monsieur Thomas GENIEYS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article n°18 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 18 – Désignation des Gérants

La société est gérée par un plusieurs gérants, personnes physiques, choisis parmi les associés experts comptables et nommés, pour une durée illimitée, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur Thomas GENIEYS, demeurant 42 impasse des Lucques à Béziers (34500) est nommé gérant pour une durée illimitée.

Le gérant ainsi nommé est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

TG W

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'A' or 'J' shape. The signature on the right is a more complex, circular scribble with multiple loops.